

## MICROCREDIT PERSONNEL

### Bilan 2016 de la mise en œuvre du microcrédit par les CCAS et CIAS

#### Introduction

La lutte contre l'exclusion financière est un terrain sur lequel les CCAS et les CIAS œuvrent depuis longtemps, que ce soit à travers leurs missions historiques (accès aux droits, aides facultatives, prêts à taux zéro, etc.), leurs actions de prévention (accompagnement budgétaire, ateliers collectifs, travail en réseau avec des bailleurs ou des fournisseurs d'énergie, etc.) ou la mise en place de projets innovants (participation à l'expérimentation des Points Conseil Budget).

L'UNCCAS s'est ainsi engagée dès 2006 avec la Caisse des Dépôts dans l'expérimentation du microcrédit personnel, en raison du double intérêt que représente le MCP : un moyen complémentaire et efficace pour lutter contre l'exclusion bancaire des publics les plus fragiles, et la possibilité de rapprocher le monde social et le monde bancaire.

Ce partenariat entre la Caisse des Dépôts et l'UNCCAS a été particulièrement fructueux puisque, **depuis 10 ans, les CCAS et les CIAS représentent le premier réseau en termes de points d'entrée vers le dispositif du microcrédit personnel ainsi qu'en nombre de microcrédits octroyés chaque année.**

#### Chiffres clés au 31 décembre 2016

**303** CCAS et CIAS impliqués dans le microcrédit personnel

**123** CCAS et CIAS inscrits sur le site France-microcrédit ([www.france-microcredit.org](http://www.france-microcredit.org))

**72** CCAS et CIAS ayant complété le formulaire d'évaluation du dispositif pour 2015

- **4 166** dossiers de demande de microcrédit analysés en 2015 par les CCAS et CIAS ayant répondu au formulaire d'évaluation
- **1 514** dossiers orientés vers les partenaires bancaires par ces CCAS et CIAS
- **1 001** microcrédits personnels octroyés en 2016 grâce à ces CCAS et CIAS
- **66,1 %** des dossiers orientés vers le(s) partenaire(s) bancaire(s) ont abouti à un microcrédit personnel.

**1 534** microcrédits octroyés via un CCAS ou CIAS en 2016 (estimation minimum)

**Environ 10 000 microcrédits** distribués via les CCAS et CIAS depuis 2007

## Evolution des dossiers traités par les CCAS/CIAS entre 2007 et 2016

Tous les CCAS et CIAS proposant du microcrédit à leurs usagers ne se manifestent pas auprès de l'UNCCAS, et ce ne sont pas non plus toujours les mêmes CCAS et CIAS qui répondent au formulaire d'évaluation. *A titre indicatif, 55 CCAS et CIAS ont répondu à la fois en 2015 et en 2016.*

**Les données présentées ci-dessous sont donc à prendre avec précaution : le nombre de dossiers traités par les CCAS et CIAS est plus important en réalité, et les évolutions constatées ne peuvent qu'être indicatives.**

### Evolution des dossiers entre 2007 et 2016

(Base 2016 : les 72 CCAS et CIAS ayant fourni le nombre de dossiers analysés, orientés et octroyés)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Nombre dossiers analysés	624	1031	2192	3854	4008	4332	5494	5378	5 165	<b>4166</b>	<b>36 244</b>
Nombre dossiers orientés vers la banque	372	632	1210	1778	2089	2047	1958	2369	1 908	<b>1 514</b>	<b>15 877</b>
Nombre de microcrédits personnels octroyés	202	401	745	1041	1284	1314	1206	1292	1 311	<b>1 001</b>	<b>9 797</b>

### Taux de transformation des dossiers analysés, instruits et attribués par les 72 CCAS et CIAS ayant répondu au questionnaire de l'UNCCAS

Rapport entre le nombre de dossiers analysés et le nombre de dossiers orientés MCP			Rapport entre le nombre de dossiers orientés MCP et le nombre de prêts octroyés			Rapport entre le nombre de dossiers analysés et le nombre de MCP octroyés		
2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
44%	36,9%	<b>36,3%</b>	54,5%	68,7%	<b>66,1%</b>	24%	25,4%	<b>24%</b>

Le Top 10 des CCAS et CIAS pour l'octroi de microcrédits

	2015		2016	
	Commune	Nombre de prêts octroyés	Commune	Nombre de prêts octroyés
1 <sup>er</sup>	ANGERS (49)	189	NANTES (44)	137
2 <sup>ème</sup>	NANTES (44)	174	ANGERS (49)	129
3 <sup>ème</sup>	TOULOUSE (31) SAINT LOUIS (974)	69	TOULOUSE (31)	72
4 <sup>ème</sup>	RENNES (35)	57	SAINT-ETIENNE (42)	54
5 <sup>ème</sup>	SAINT LEU (974)	54	RENNES (35)	52
6 <sup>ème</sup>	SAINT ETIENNE (42)	46	LA ROCHE SUR YON (85)	47
7 <sup>ème</sup>	VALENCIENNES (59)	34	SAINT-LOUIS (974)	46
8 <sup>ème</sup>	SAINT BRIEUC (22)	31	SAINT-LEU (974)	40
9 <sup>ème</sup>	TARBES (65) LE TAMPON (974)	26	SAINT-PHILIPPE (974)	41
10 <sup>ème</sup>	MONTPELLIER (34) TROIS RIVIERES (971) SAINTE SUZANNE (974)	25	SAINT-BRIEUC (22)	31

En 2016, on constate la prédominance de CCAS situés dans le Grand Ouest (Angers, La Roche-sur-Yon, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc) ou situés à la Réunion (Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Philippe). 8 des 10 CCAS de ce Top 10 étaient déjà dans celui de 2015, tandis que 2 CCAS font leur entrée : ceux de la Roche-sur-Yon et de Saint-Philippe.

## Répartition des CCAS et CIAS en fonction du nombre de microcrédits octroyés en 2016

Nombre de microcrédits octroyés en 2016	Nombre de CCAS	% de CCAS
0 microcrédit	12	6,9%
1 microcrédit	44	25,3%
2 microcrédits	23	13,2%
Entre 3 et 5 microcrédits	32	18,4%
Entre 6 et 10 microcrédits	27	15,5%
Entre 11 et 20 microcrédits	18	10,3%
Entre 21 et 50 microcrédits	13	7,5%
Plus de 50 MCP	5	2,9%
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>

Sur les 174 CCAS et CIAS engagés en matière de microcrédits en 2016 et pour lesquels nous connaissons le nombre de microcrédits octroyés :

- **12 n'ont pas permis l'octroi d'un seul MCP en 2016 ;**
- **25,3% ont attribué un microcrédit personnel en 2015, soit 44 CCAS et CIAS ;**
- **33,9% des CCAS et CIAS ont octroyé entre 3 et 10 microcrédits ;**
- **Environ 10% des CCAS ont attribué plus de 20 microcrédits.**

### Un investissement important des CCAS et CIAS

Au vu du rapport entre le nombre de dossiers analysés et le nombre de MCP délivrés (qui est de 24%), cela signifie que pour 10 microcrédits octroyés, les agents des CCAS ont reçu, environ et en moyenne, au moins 40 demandeurs.

**Les CCAS ayant permis l'octroi de plus de 50 MCP en ont même reçu des centaines.** Par exemple, le CCAS de Nantes a ainsi reçu 942 demandes en 2016 et a réalisé une analyse budgétaire dans 331 cas (pour 137 microcrédits octroyés), le CCAS de Rennes a évalué 367 dossiers, celui d'Angers 355, celui de Saint-Etienne 258, etc.

De plus, **même des CCAS n'ayant peu ou pas octroyé de MCP en 2016 ont pu recevoir de nombreuses personnes au sujet du microcrédit** : le CCAS de Grenoble a évalué 117 demandes pour 5 microcrédits octroyés, le CCAS de Saint-Quentin a examiné 38 dossiers pour 1 microcrédit personnel délivré, le CCAS de Lomme a reçu 28 demandes sans qu'aucune ne débouche sur un microcrédit, etc.

Peu importe le nombre de microcrédits finalement octroyés, **l'activité liée au dispositif du microcrédit représente donc un investissement important pour les CCAS et CIAS.**

## Etat des lieux des partenaires bancaires des CCAS et CIAS

### Nombre de CCAS et CIAS conventionnés selon les principaux partenaires bancaires

<b>Nombre de CCAS dont on connaît le partenaire bancaire</b>	<b>255</b>
<b>Nombre de CCAS avec multi-partenariat bancaire</b>	<b>38</b>
CCAS et CIAS conventionnés avec la Caisse d'Epargne / Parcours Confiance	138
CCAS et CIAS conventionnés avec la Banque Postale	60
CCAS et CIAS conventionnés avec le Crédit Mutuel	37
CCAS et CIAS conventionnés avec le Crédit Agricole	30
CCAS et CIAS conventionnés avec Créasol	25
CCAS et CIAS conventionnés avec un Crédit Municipal (hors Crédit Municipal de Paris)	36
CCAS et CIAS conventionnés avec le Crédit Coopératif	4
CCAS et CIAS conventionnés avec la BNP Paribas	1
CCAS et CIAS conventionnés avec la Société Générale	1

Sur les 255 CCAS et CIAS dont l'UNCCAS connaît le(s) partenaire(s) bancaire(s) au 31 décembre 2016 :

- **38 ont un multi-partenariat bancaire**, soit 14,4% ;
- **Plus d'1 CCAS/CIAS sur 2 a une convention avec Parcours Confiance** (Caisse d'Epargne)
- **Près d'1 CCAS/CIAS sur 4 ont une convention avec la Banque Postale<sup>1</sup>**
- **14,5 % sont conventionnés avec le Crédit Mutuel** (avec une forte présence dans le Nord)
- **14,1 % ont une convention avec un Crédit Municipal** (Nantes, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille...)
- **11,8 % ont un partenariat avec le Crédit Agricole** (80% de ces CCAS sont en Guadeloupe)
- **9,8 % ont une convention avec Créasol** (majoritairement à la Réunion)

Enfin, de manière anecdotique, certains CCAS ont une convention avec le Crédit Coopératif, la BNP Paribas ou la Société Générale, mais toujours dans le cadre d'un multi-partenariat bancaire.

## Les taux des microcrédits personnels

L'UNCCAS ne dispose pas d'informations exhaustives au sujet des taux pratiqués par les partenaires bancaires des CCAS/CIAS en matière de microcrédit personnel. En revanche, **les taux s'étendent majoritairement entre 2% à 4%**, avec quelques exceptions plus basses (des taux à 0,5% ou 1%) ou plus hautes (le maximum connu étant de 6,20%). En général, ce n'est pas le taux du microcrédit personnel qui fait le succès du dispositif, mais bien la relation avec le partenaire bancaire...

<sup>1</sup> Pour rappel, la Banque Postale met un terme à la production de microcrédits personnels en interne à partir de janvier 2018. Dans le cadre d'un partenariat avec Créasol, c'est désormais Créasol qui proposera des microcrédits personnels aux CCAS/CIAS qui avaient auparavant une convention avec la Banque Postale.

## Principales actions de l'UNCCAS en 2016

En 2016, grâce au soutien de la Caisse des Dépôts, les principales actions de l'UNCCAS pour appuyer le réseau des CCAS et CIAS concernant le dispositif du microcrédit personnel ont été :

- **L'animation du réseau : diffusion d'informations** dans *La Lettre de l'UNCCAS*, dans le magazine *ACTES*, sur le site Internet ; **actualisation de la base données** à travers la diffusion d'une mini-enquête d'évaluation ; **échanges et conseils** sur le dispositif (relations avec le partenaire bancaire, gestion des impayés, etc.) par mail et par téléphone.
- **L'optimisation du fonctionnement du dispositif du microcrédit** : accompagnement et suivi des CCAS/CIAS utilisant le site **France-microcrédit** (de la Caisse des Dépôts) ; proposition de **sessions gratuites de formation autour de l'accompagnement des bénéficiaires de microcrédit personnel** (savoir accompagner les bénéficiaires d'un MCP, savoir se positionner dans la relation avec les partenaires bancaires ; analyser les pratiques professionnelles autour de l'accompagnement des bénéficiaires de microcrédit et de la gestion des impayés...).
- **L'identification de pratiques inspirantes** à travers la mise à jour de la **Banque d'Expériences de l'UNCCAS** (<http://www.unccas.org/-banque-d-experience->) et la réalisation d'une **nouvelle modélisation** centrée sur le **CCAS de Tarbes** et sa manière d'**accompagner de manière globale les bénéficiaires du microcrédit, avant, pendant et après le remboursement** :  
[http://www.unccas.org/IMG/pdf/microcredit\\_modelisation\\_ccas\\_detarbes\\_2017.pdf](http://www.unccas.org/IMG/pdf/microcredit_modelisation_ccas_detarbes_2017.pdf)
- **L'évaluation de l'impact des outils proposés par l'UNCCAS** grâce à la **tenue d'un groupe de travail** et la **diffusion d'un questionnaire**. Cela a permis de savoir, entre autres, que plus d'un CCAS répondant sur 4 a déjà participé à une journée d'échange autour du microcrédit et 15,3% à une formation. Par ailleurs, si les CCAS impliqués en matière de microcrédit ne consultent que partiellement la partie « Inclusion Bancaire » du site de l'UNCCAS et ne connaissent pas tous les outils à leur disposition, ils sont **très satisfaits de la qualité des outils proposés**.
- **L'amélioration de la communication envers les CCAS et les CIAS** proposant du microcrédit :
  - **Diffusion des nouveaux outils de communication réalisés en 2015 et 2016** : le flyer à destination du grand public sous forme de bande-dessinée ; les fiches-pratiques autour de la communication ; la vidéo pédagogique sur le microcrédit...
  - Création d'une **boîte-à-outils dédiée à l'inclusion bancaire** et réservée aux adhérents de l'UNCCAS : <http://www.unccas.org/boite-a-outils-inclusion-bancaire>

Pour toute question sur le microcrédit personnel et/ou sur l'inclusion bancaire en général, vous pouvez contacter : **Sarah LECOUFFE**, Responsable "Politiques de lutte contre les exclusions" (Inclusion bancaire, insertion professionnelle, santé) – [slecouffe@unccas.org](mailto:slecouffe@unccas.org) – 01-70-61-22-63.